

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SESSION 2026

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

ÉPREUVE DU JEUDI 28 MAI 2026

Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
Première partie Histoire (6 points)	2/13
Deuxième partie Géographie (8 points)	3/13 à 8/13
Troisième partie Enseignement moral et civique (6 points)	9/13 à 13/13

Ce sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-AG1	1/13

Première partie : Histoire (6 points)

Thème 2 : Vivre en France en démocratie depuis 1945.

Compétence évaluée : Maîtriser et utiliser des repères chronologiques (3 points)

Question 1 : citez et datez trois événements qui illustrent les évolutions de la place des femmes dans la société française depuis la fin de la seconde Guerre mondiale.

Question 2 : nommez deux réalisations mises en place par le traité de Maastricht ratifié en 1992.

Compétence évaluée : S'approprier les démarches historiques (3 points)

Question 3 : présentez un événement qui marque la fin des « Trente Glorieuses ».

Question 4 : montrez que l'évolution des institutions à partir de 1958 renforce les pouvoirs du président de la République.

Deuxième partie : Géographie (8 points)

Thème 2 : Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter.

Capacités évaluées :

- *Situer un document dans son contexte pour l'expliquer.*
- *Situer un acteur majeur dans un contexte pour préciser son rôle.*
- *Questionner des documents pour conduire une analyse.*

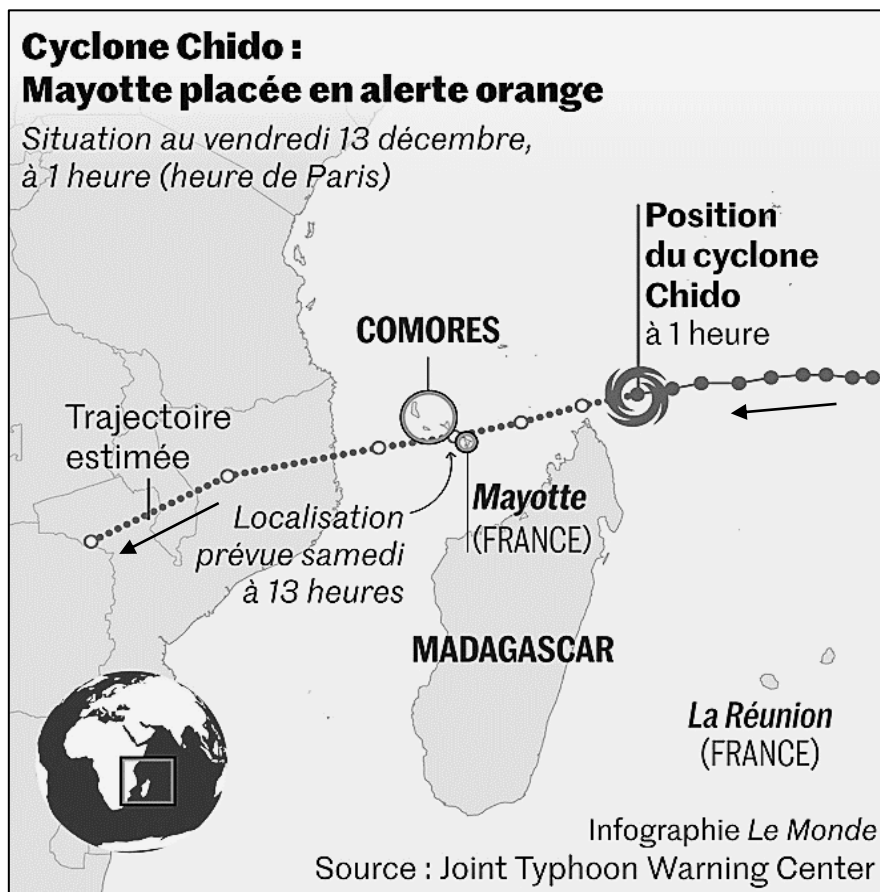
SUJET

Le passage du cyclone CHIDO le 14 décembre 2024 à Mayotte.

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source des documents
Document 1 (Page 4/13)	« Cyclone Chido, Mayotte placée en alerte orange », <i>Le Monde</i> , 13 décembre 2024. [en ligne] https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/12/13/cyclone-chido-mayotte-placee-en-alerte-rouge-a-partir-de-vendredi-soir-annonce-le-prefet_6445093_3245.html?search-type=classic&ise_click_rank=1 [consulté le 26 septembre 2025].
Document 2 (Page 5 et 6/13)	« Mayotte, bientôt en alerte rouge, se prépare au passage du cyclone Chido », revue trimestrielle <i>MARINE et OCÉANS</i> , 13 décembre 2024. [en ligne] https://marine-oceans.com/actualites/mayotte-bientot-en-alerte-rouge-se-prepare-au-passage-du-cyclone-chido/ [consulté le 26 septembre 2025].
Document 3 (Page 7/13)	« Reconstruire Mayotte », 21 janvier 2025, modifié le 19 août 2025, site info.gouv.fr. [en ligne] https://www.info.gouv.fr/reconstruire-mayotte [consulté le 26 septembre 2025].

Document 1 : Mayotte placée en alerte orange, 13 décembre 2024.



Source : « Cyclone Chido, Mayotte placée en alerte orange », *Le Monde*, 13 décembre 2024. [en ligne] https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/12/13/cyclone-chido-mayotte-placee-en-alerte-rouge-a-partir-de-vendredi-soir-annonce-le-prefet_6445093_3245.html?search-type=classic&ise_click_rank=1 [consulté le 26 septembre 2025].

Document 2 : Mayotte, bientôt en alerte rouge, se prépare au passage du cyclone Chido.

Mamoudzou, 13 décembre 2024 (AFP) – « On a très peur » : les habitants de Mayotte se préparaient vendredi au passage de Chido, un cyclone tropical intense qui vaut à l'archipel de l'océan Indien d'être placé en alerte rouge à partir de 22h00 (20h00 à Paris). « L'heure est grave. Mayotte n'a jamais connu une telle situation », a déclaré le président du conseil départemental, Ben Issa Ousseni, alors que le cyclone, actuellement à environ 500 km au nord-est de Mayotte, est en « phase d'intensification » selon Météo-France. « J'ai fait le plein de bouteilles d'eau, de nourriture, de bougies... », témoigne Fatima, habitante de Majicavo-Koropa et mère de trois enfants, qui craint les « vents violents » et les « orages ». « On a très peur », confie cette femme de 57 ans, encore marquée par le passage d'un cyclone quand elle était enfant aux Comores, « les vagues (qui) ravageaient tout, les poteaux électriques par terre », les « dégâts partout ».

Dans la nuit de vendredi à samedi, Météo-France prévoit à Mayotte « de violentes rafales de vent, des pluies intenses, des vagues submersives couplées à une surélévation de la mer », des conditions météorologiques qui entraînent « un risque de ruissellement et d'inondation, et une houle marine qui peut avoir des effets importants sur le littoral », a précisé le préfet de Mayotte, François-Xavier Bieuville. « C'est un événement inédit, d'une extrême violence, les vents pourront dépasser 180 km/h », a déclaré le préfet du département lors d'une conférence de presse, qui a enjoint les bateaux à « impérativement rejoindre la terre ferme ». Dès 22h00, toute circulation sur la voie publique sera interdite sur les deux îles et l'aéroport de Dzaoudzi sera fermé à partir de 20h00 (18h00 heure de Paris). La dernière barge¹, qui relie la Grande-Terre à la Petite-Terre, partira à 17h30, heure locale. L'Agence régionale de santé demande aux patients de « ne pas se déplacer mais d'appeler le 15 », et ajoute que « les moyens médicaux ont été renforcés pour prendre en charge les personnes blessées ou malades ».

– 71 centres d'hébergement –

Le préfet a appelé les personnes logées dans des habitations précaires, très nombreuses dans le département le plus pauvre de France, à se confiner dans l'un des 71 centres d'hébergement ouverts par les autorités. Ces centres, situés dans les établissements scolaires et gymnases, « seront ouverts à tous », a-t-il assuré. Sont concernées en priorité les 100 000 personnes logeant dans des « habitations non solides » qui ont été identifiées par les autorités. Si elle vit aujourd'hui dans un « logement sécurisé », Fatima reste tout de même inquiète : « On va écouter la radio et faire tout ce qu'il faut », assure-t-elle. Outre la diffusion d'une alerte SMS par les autorités, pour prévenir la population, « les policiers municipaux sont allés dans chaque village », a indiqué le préfet, notamment dans les quartiers difficiles d'accès. « La priorité, c'est de mettre les gens en sécurité », assure le maire de Chiconi, Madi Ousseni Mohamadi, qui prépare le collège de sa commune – fermé vendredi et samedi comme tous les établissements scolaires de l'archipel – à accueillir la population. « On a déposé quelques matelas pour que les gens puissent se reposer. On a mis des bouteilles d'eau et quelques denrées alimentaires », souligne le maire de cette commune qui borde le littoral. Il a aussi déployé des agents sur le terrain pour « dégager les abords des routes des éléments qui pourraient s'envoler et faire des dégâts », comme

des carcasses de voitures par exemple. Le ministère de l'Intérieur avait annoncé jeudi l'envoi à Mayotte de 110 professionnels de la sécurité civile depuis l'île de La Réunion.

L'archipel de Mayotte, relativement épargné par les cyclones, avait déjà été touché par le cyclone Belna en 2019, qui n'avait cependant pas fait de dégât majeur.

Note :

1. barge : bateau à fond plat.

Source : « Mayotte, bientôt en alerte rouge, se prépare au passage du cyclone Chido », revue trimestrielle *MARINE et OCÉANS*, 13 décembre 2024. [en ligne] <https://marine-oceans.com/actualites/mayotte-bientot-en-alerte-rouge-se-prepare-au-passage-du-cyclone-chido/> [consulté le 26 septembre 2025].

Document 3 : Le passage du cyclone Chido à Mayotte.

« Chido », un épisode de cyclone tropical intense, a dévasté Mayotte samedi 14 décembre 2024. L'État s'est immédiatement mobilisé pour répondre à l'urgence et rétablir la vie quotidienne sur le territoire, et travaille à assurer le développement de Mayotte.

Le cyclone Chido

Un épisode de cyclone tropical intense, nommé « Chido », a violemment frappé Mayotte samedi 14 décembre 2024.

Cette catastrophe d'une intensité exceptionnelle, jamais mesurée depuis 1934, a laissé l'archipel dévasté malgré les mesures de sauvegarde mises en place par le préfet de Mayotte avant le passage du cyclone.

Toutes les infrastructures publiques ont été touchées, et l'habitat précaire entièrement détruit.

Les 11 et 12 janvier 2025, l'île de Mayotte a également été frappée par la tempête Dikeledi.

Répondre à l'urgence

Mobilisé sans délai, l'État a engagé de nombreux renforts et moyens pour gérer l'urgence. Les objectifs immédiats ont été de répondre aux besoins vitaux de la population et de rétablir les services publics et les infrastructures.

Bien que les services publics aient été endommagés, la continuité de l'État a été assurée grâce à l'action des agents sur le terrain.

Le président de la République, le Premier ministre, et de nombreux membres du Gouvernement se sont rendus sur place dès les premiers jours suivant la catastrophe pour apporter leur soutien à la population et annoncer des mesures de reconstruction durable, à court et moyen terme.

Rétablir la vie quotidienne

Annoncée par le Premier ministre à Mayotte le 30 décembre 2024, une loi d'urgence a été définitivement adoptée par le Parlement jeudi 13 février 2025.

Ce texte a permis la mise en œuvre très rapide de mesures urgentes pour faciliter l'hébergement et l'accompagnement de la population, ainsi que la reconstruction ou réparation des infrastructures et logements sinistrés. Il a aussi autorisé le Gouvernement à légiférer par ordonnance¹ dans les domaines définis.

Refonder Mayotte

Les difficultés de Mayotte ont été exacerbées par le passage du cyclone. Le Gouvernement a annoncé dès le 30 décembre 2024 un projet de loi de programmation² pour refonder Mayotte par des mesures structurelles, définies en concertation avec tous les acteurs concernés.

Présenté le 21 avril en conseil des Ministres, ce texte vise à permettre le développement économique, éducatif et social du territoire sur de nouvelles bases. Un projet de loi organique³ relatif au département-région de Mayotte l'accompagne.

Ce texte a été adopté définitivement par le Parlement le 10 juillet 2025 et promulgué en août.

Notes :

1. légiférer par ordonnance : adopter des mesures sans passer par la procédure législative ordinaire.

2. loi de programmation : fixe des objectifs à atteindre avec des financements prévus sur plusieurs années.

3. loi organique : loi qui précise ou complète certains articles de la Constitution.

Source : « Reconstruire Mayotte », 21 janvier 2025, modifié le 19 août 2025, site info.gouv.fr. [en ligne] <https://www.info.gouv.fr/reconstruire-mayotte> [consulté le 26 septembre 2025].

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-AG1	7/13

Questions

Question 1 : présentez l'aléa survenu le 14 décembre 2024. (Documents 1 et 2)

Question 2 : recopiez le tableau ci-dessous sur votre copie et complétez-le en identifiant au moins quatre acteurs et leurs actions dans la prévention du risque. (Document 2)

Acteurs	Actions avant la catastrophe

Question 3 : à l'aide du document 2, justifiez la phrase soulignée dans le document 3 « Les difficultés de Mayotte ont été exacerbées par le passage du cyclone ».

Question 4 : décrivez les actions des pouvoirs publics après la catastrophe. (Document 3)

Question 5 : à l'aide d'un exemple de votre choix et de vos connaissances, montrez l'inégale vulnérabilité des sociétés humaines face aux risques : exposition, politique de gestion.

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.

Capacités évaluées :

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : démocratie représentative, parti politique, association.

SUJET

Révolution numérique et déconnexion

Alors que les dangers d'une consommation excessive des outils numériques sont de plus en plus signalés, la possibilité de se déconnecter apparaît aujourd'hui comme nécessaire pour un nombre croissant de consommateurs.

Le dossier comporte 2 documents :

Document	Source des documents
Document 1 (Page 10/13)	« <i>Lâche ton écran, reste vivant</i> : des collégiens à Achenheim lancent une campagne de prévention sur les téléphones », L'info d'ici, ICI Alsace (Radio France), 6 mai 2025. [En ligne]. https://www.radiofrance.fr/francebleu/podcasts/l-info-d-ici-ici-alsace/lache-ton-ecran-reste-vivant [consulté le 16 novembre 2025].
Document 2 (Page 11 et 12/13)	« Détox digitale : se déconnecter, entre le luxe et le droit fondamental », <i>The Conversation</i> , 15 novembre 2025. [En ligne]. https://theconversation.com/detox-digitale-se-deconnecter- [consulté le 16 novembre 2025].

Document 1 : « Lâche ton écran, reste vivant » : des collégiens à Achenheim lancent une campagne de prévention sur les téléphones.



Les élèves du collège Paul-Wernet, à Achenheim, à l'ouest de Strasbourg, viennent de lancer une campagne de communication pour lutter contre le phénomène des « SMOMBIES », une contraction entre ZOMBIES et Smartphone – ces adolescents et adultes qui ne regardent pas autour d'eux et marchent dans la rue en fixant leur téléphone.

Source : « Lâche ton écran, reste vivant : des collégiens à Achenheim lancent une campagne de prévention sur les téléphones », L'info d'ici, ICI Alsace (Radio France), 6 mai 2025. [En ligne]. <https://www.radiofrance.fr/francebleu/podcasts/l-info-d-ici-ici-alsace/lache-ton-ecran-reste-vivant> [consulté le 16 novembre 2025].

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-AG1	10/13

Document 2 : Détox digitale : se déconnecter, entre luxe et droit fondamental.

Selon *Ouest France*, près d'un Français sur cinq déclarait en 2025 vouloir réduire son usage numérique, tandis que Statista notait que 9 % des Français souhaitaient diminuer leur temps passé sur les réseaux sociaux.

Ce souhait reflète une tendance lourde : le temps d'écran moyen ne cesse d'augmenter – plus de cinq heures par jour en moyenne – suscitant des inquiétudes dans la société civile, chez les chercheurs et, plus récemment, chez les responsables politiques. En avril dernier, l'ancien premier ministre Gabriel Attal appelait même à un « état d'urgence contre les écrans ».

Une prise de conscience collective

Au-delà du malaise diffus lié à l'impression de vivre à travers un écran, une véritable prise de conscience s'est installée. Depuis la fin des années 2010, de nombreux travaux dénoncent la « captologie » – la manière dont les grandes plates-formes utilisent les sciences comportementales pour capter notre attention en optimisant leurs interfaces et en affinant leurs algorithmes. Leur objectif est de retenir les utilisateurs le plus longtemps possible, parfois au détriment de leur santé. « Netflix est en concurrence avec le sommeil », déclarait ainsi Reed Hastings, son PDG, en 2017.

Les effets néfastes de la surexposition aux écrans sont aujourd'hui bien connus et prouvés : anxiété accrue, troubles du sommeil aggravés, perte de concentration. [...] Face à ces inquiétudes, une nouvelle économie de la déconnexion s'est développée. Sur YouTube, les vidéos d'influenceurs présentant leur « détox digitale » dépassent souvent le million de vues. D'autres, à l'image de José Briones¹, se sont spécialisés dans le minimalisme digital proposant des formations et même des newsletters payantes pour aider à « rompre avec les écrans ». Une démarche paradoxale, puisque ces conseils circulent essentiellement sur les plates-formes qu'ils critiquent.

Le phénomène dépasse le simple développement personnel. Dans le tourisme, des séjours « déconnexion » – sans téléphone, centrés sur le bien-être – se multiplient, parfois à des tarifs élevés. À Paris, le concept néerlandais, The Offline Club², organise des événements sans écrans : lectures, balades, rencontres entre membres, chaque événement étant tarifé entre 8 et 15 euros. Ainsi se structure un véritable marché du minimalisme digital. Désormais, pour s'éloigner du numérique, certaines personnes sont prêtes à payer. [...]

Vers une réponse collective et politique

Face à cette dépendance structurelle, quelques initiatives citoyennes et politiques émergent. En 2024, la commission sur l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans, présidée par la neurologue Servane Mouton³, a remis au gouvernement un rapport proposant des mesures concrètes pour limiter l'exposition précoce. Les assises de l'attention, organisées à Paris tous les deux ans, rassemblent élus, chercheurs et associations comme Lève les Yeux⁴, qui militent pour un usage plus raisonné du numérique.

Ces initiatives restent modestes, mais elles ouvrent une perspective essentielle : faire de la déconnexion non pas un luxe, mais un droit collectif – au croisement de la santé publique, de l'éducation et de la démocratie. Un enjeu fondamental pour que la reconquête de notre attention et de notre autonomie ne soit pas laissée aux seuls acteurs privés.

Notes :

1. José Briones : influenceur américain qui a remplacé son smartphone par un téléphone portable basique, sans internet ni applications.
2. The Offline Club : club proposant des activités sans téléphone.
3. Servane Mouton : docteure en médecine, elle a co-présidé une commission en France sur l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans qui a rendu son rapport en avril 2024.
4. Lève les Yeux : association française créée en 2018, qui promeut la déconnexion.

Source : « Détox digitale : se déconnecter, entre le luxe et le droit fondamental », *The Conversation*, 15 novembre 2025. [En ligne]. <https://theconversation.com/detox-digitale-se-deconnecter->. [consulté le 16 novembre 2025].

Questions

Question 1 : présentez le message de la campagne de communication réalisée par les élèves du collège Paul-Wernet. (Document 1)

Question 2 : identifiez au moins deux raisons qui conduisent les individus à vouloir réduire leurs usages numériques. (Documents 1 et 2)

Question 3 : après avoir recopié le tableau, complétez-le en indiquant les solutions proposées aux consommateurs par les acteurs de ce « marché du minimalisme digital » et leurs limites. (Document 2)

Acteurs	Solutions proposées aux consommateurs	Limites de ces solutions
Influenceurs		
Acteurs du tourisme		
Entreprises de l'événementiel / clubs		

Question 4 : démontrez que les citoyens, les associations et les institutions publiques participent au débat sur les usages du numérique. (Documents 1 et 2)

Question 5 : dans le cadre des Assises de l'attention, vous participez à un débat sur la déconnexion numérique. Exposez votre point de vue dans un texte argumenté d'une dizaine de lignes.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.
